



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Nos réf.: 82bxab417

Votre réf.:

Dossier suivi par : Max BACK
Tél. 247-74637
E-mail max.back@mi.etat


Luxembourg, le 26 avril 2019

Concerne : Ville d'Esch-sur-Alzette

Objet : Rôle de la taxe sur les chiens - Exercice 2019

Vu et rendu exécutoire à la somme de soixante-dix-neuf mille cinquante euros (79.050,00€) conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Pour la Ministre de l'Intérieur,
Le Conseiller

 SECRETARIAT GENERAL
Pit BIEVER
02.05.2019


Clara Muller



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 22 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 22 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 29 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 12.4. Relevé et rôle principal 2019 - taxe chiens; décision

Vu le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2019 au montant de € 79.050,00;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle principal de la taxe-chiens pour l'exercice 2019 au montant de € 79.050,00.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.04.2019
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

Ministère de l'intérieur	
Entrée: 24 AVR. 2019	
82	bx9f4e4